

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Règlements établis sous le régime de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, par l'arrêté en conseil C.P. 3232 du 5 juillet 1950. (Versions anglaise et française.)

Bilan établi pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, tel que requis par l'article 38 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. (Versions anglaise et française.)

Rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, tel que requis par l'article 13 de la Loi de 1947 sur le Fonds de bienfaisance de l'armée. (Versions anglaise et française.)

Le Sénat s'ajourne à loisir jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Trois heures de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.